

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 août 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant (à 16 h)

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2007-791-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-792-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-793-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 AOÛT 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 15 août 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-794-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 847 796,30\$ préparée le 23 août 2007.
-

CE-2007-795-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 24 340,13\$ préparée le 22 août 2007.
-

**CE-2007-796-DEC NOMINATION / OUVRIERS DE PARCS,
SERVICES DES PARCS ET ESPACES VERTS /
CHAUFFEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS
« C », SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage des postes d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts et de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Richard Therrien au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts et M. Michel Bergeron au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 3 septembre 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2007-797-DEC OFFRE DE SERVICES / AUTORISATION DE
SIGNATURE / PROGRAMME D'AIDE AUX
EMPLOYÉS / PROACT SOLUTIONS
HUMAINES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES^{mc}, datée du mois d'août 2007, pour mettre en œuvre et gérer le programme d'aide aux employés de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 19 575\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0235 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES^{mc} datée du mois d'août 2007.

**CE-2007-798-DEC NOMINATION / POMPIER PRÉVENTIONNISTE
/ DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU la démission de M. Carl Delorme à titre de pompier préventionniste permanent ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, de nommer M. Dany Anglehart à titre de pompier préventionniste permanent à compter du 4 septembre 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale Terrebonne/Lachenaie.

Que le Comité exécutif prenne acte de la démission de M. Carl Delorme à titre de pompier préventionniste permanent et entérine son maintien à l'emploi de la Ville à titre de pompier à temps partiel.

**CE-2007-799-REC ABOLITION DE L'ESCOUADE
MOTOCYCLISTES**

ATTENDU QU'il est de plus en plus difficile de préserver l'escouade motocyclettes au sein de la Direction de la police ;

ATTENDU QUE les nombreux griefs déposés par la partie syndicale concernant les objectifs demandés occasionnent des frais juridiques ;

ATTENDU QUE le refus de la partie syndicale de permettre l'utilisation de véhicules banalisés comme antérieurement occasionne un jumelage de deux (2) policiers motards dans un même véhicule puisque le nombre de véhicules de patrouille est restreint ;

ATTENDU la protestation constante d'utilisation de la moto les jours de pluie ;

ATTENDU QUE l'impossibilité de remplacer les policiers motards absents pour vacances, maladies ou congés amène une perte de revenus ;

ATTENDU les coûts engendrés pour la formation, l'habillement et les équipements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'abolition de l'escouade de motocyclettes à compter du 31 octobre 2007.

**CE-2007-800-DEC RENOUELEMENT DU SERVICE DE
CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS**

ATTENDU QUE le contrat avec la firme GDG Environnement visant le contrôle des insectes piqueurs se termine le 15 septembre 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à préparer les documents de soumission pour le contrôle des insectes piqueurs sur le territoire de la Ville.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit autorisée à procéder aux demandes de soumission, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans débutant au printemps 2008.

**CE-2007-801-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
CANALISATION DES FOSSES / RUE MARC /
SECTEUR TERREBONNE**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2007-635-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme BPR-Triax pour la préparation des plans et devis pour les travaux de canalisation des fossés dans la rue Marc, le tout pour un montant de 54 923,90\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax pour la surveillance des travaux de canalisation des fossés dans la rue Marc et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 31 073,75\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 358. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0231 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-802-DEC PROJET NUMÉRO 33 DE NOUVELLES
INITIATIVES 2007 / ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

ATTENDU QUE dans le cadre des projets de budget de nouvelles initiatives 2007, les achats suivant ont été retenus :

Matériel spécialisé bassin 50m (water-polo)	6 476\$
Matériel spécialisé promenade	6 215\$
Matériel sportif spécialisé salles d'entraînement	20 309\$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'achat des équipements reliés à ces projets de nouvelles initiatives pour un montant n'excédant pas 33 000\$ à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0234 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-803-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS /
LOT NUMÉRO 1 / PARC GUILLEMETTE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement du parc Guillemette (programme 2007, lot numéro 1) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 août 2007, à savoir ;

Transport & Excavation Mascouche inc.	503 207,52\$
Groupe Benoit inc.	572 477,30\$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	656 004,48\$

ATTENDU QUE la soumission de Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement du parc Guillemette (programme 2007, lot numéro 1), pour un montant de 441 603,80\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**CE-2007-804-DEC SOUMISSION / RELIURE DE VOLUMES POUR
LES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques (SOU-2007-73);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 août 2007 à 11 h 01, à savoir :

Reliures Caron & Létourneau ltée 31 808,86\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Reliures Caron & Létourneau ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 16 août 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE**, datée du 6 août 2007, pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques, le tout pour un montant de 31 808,86\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0230 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-805-DEC FONDS REQUIS POUR MONNAIE AU
COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU QUE la majorité de la clientèle du Complexe aquatique et gymnique se présente au guichet avec des coupures de papier (20\$ et 50\$), ce qui cause un problème pour remettre la monnaie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un fonds de caisse de 500\$ pour le Complexe aquatique et gymnique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la création d'un fonds de caisse de 500\$ pour le Complexe aquatique et gymnique.

Que Mme Bibianne Therrien, régisseur aquatique au service de l'animation à la Direction du loisir et vie communautaire, soit responsable dudit fonds de caisse.

**CE-2007-806-DEC ACTIVITÉ DE TAM TAM / PARC ARISTIDE-
LAURIER / DU 5 AU 26 SEPTEMBRE 2007**

ATTENDU la demande de M. Mario Lecompte pour permettre un regroupement de musiciens amateurs pour jouer du djembé dans un parc de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de l'activité de Tam Tam au parc Aristide-Laurier tous les mercredis, du 5 au 26 septembre 2007, de 18h30 jusqu'au coucher du soleil (entre 20h et 21h30), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées au paragraphe suivant :

Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée dans le parc pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2007-807-DEC PIQUE-NIQUE / ASSOCIATION LIBÉRALE DE TERREBONNE / PARC MASSON / 15 SEPTEMBRE 2007

ATTENDU la demande de l'Association libérale de Terrebonne pour tenir un pique-nique au parc Masson le samedi 15 septembre 2007 de 11h30 à 15h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Association libérale de Terrebonne à tenir un pique-nique au parc Masson le samedi 15 septembre 2007, de 11h30 à 15h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles sur le site de la fête est autorisé exclusivement par le comité organisateur.
- 2) Musique**
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 2) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) Affichage**
La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.
- 4) Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé.

Que soient versés à la Ville les frais prévus au règlement de tarification en vigueur.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2007-808-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire